

LE CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA REUNION Du 10 AVRIL 2026

*** ** * ** * ** * ** * ** * ** *

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le dix avril 19 heures 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mme Marie Agnès LECLERC, maire

Messieurs : C DENIZE, P DEHAIS, B LEBORGNE, J LEHOUX, F SENAY, B THAUVEL, E ROUSSELET

Mesdames : P LAVENU, MA LECLERC, E DARNANVILLE, C PILLET, L BLANCHARD

Excusés : A FIQUET, A FREMINE, K DULONG

Mme Aurélie FIQUET a donné une procuration de vote à Mme Priscillia LAVENU

Mme Aurélie FREMINE a donné une procuration de vote à M Florent SENAY.

M Kévin DULONG a donné une procuration de vote à M Eric ROUSSELET

Mme Priscillia LAVENU est élue secrétaire.

Avant de débiter la réunion Mme Le Maire informe l'assemblée de la démission de M Fabrice Buray. Le nouveau conseiller à intégrer le conseil municipal est M Kévin DULONG.

ORDRE DU JOUR

17/2026 : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

M Leborgne présente le compte financier unique 2025 et présente les différents ratios correspondants à la strate de notre commune. La commune présente un faible taux d'endettement.

M Leborgne précise avoir demandé auprès du Conseiller aux Décideurs Locaux des informations complémentaires sur les comptes 193 et 266. Nous sommes dans l'attente d'informations complémentaires.

M Leborgne précise que le compte 411 correspond aux impayés.

M Rousselet précise qu'une gestion rigoureuse a été faite depuis plusieurs années. Il remercie le personnel communal qui s'est impliqué lors des différents arrêts des agents et surtout après le départ et non remplacement de Mme Dono. M Rousselet remercie également l'ancien adjoint M Jean Jacques Cadinot pour sa grande disponibilité lors du précédent mandat et pour tous les travaux qu'il a effectué, évitant ainsi de faire intervenir des entreprises extérieures.

M Rousselet précise que la situation financière est saine.

Il ajoute qu'il y a encore deux emprunts en cours, avec des taux très bas : le 1^{er} contracté pour l'achat du bâtiment à Bondeville, le 2nd pour financer les travaux d'investissement de la précédente mandature, notamment la défense incendie.

M Leborgne précise que notre collectivité n'a pas l'obligation de pratiquer les amortissements mais précise que pour certains biens, cela peut être intéressant, comme le camion acheté l'an dernier et qui va être amorti sur 5 ans.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Code des juridictions financières ;

Vu la présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la commune de Ste Hélène Bondeville

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

M Rousselet Eric précédent maire, (et son pouvoir), ne prend pas part au vote,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Ste Hélène Bondeville
- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

18/2026 : AFFECTATION DU RESULTAT 2025

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025, en adoptant le compte financier unique qui fait apparaître

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 11 971.12 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 247 274.30 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent- 001) de la section d'investissement de : 19 875.54 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 40 724.17€

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 98 600.00 €

En recettes pour un montant de : 23 361.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 43 392.34 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 43 392.34 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 244 606.13 €

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- compte 002, pour la somme de 244 606.13 euros.
- compte 1068 pour la somme de 43 392.34 euros pour résorber le déficit d'investissement

19/2026 : VOTE DU TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

L'article 16 de la loi de finances pour 2020 avait figé les taux de taxe d'habitation (TH) 2019 jusqu'en 2022 pour permettre la suppression progressive de la TH sur les résidences principales.

Depuis 2023, les communes et EPCI votent à nouveau le taux de la TH, qui concerne :

- les résidences secondaires ; - les locaux meublés occupés à titre privatif par les sociétés, associations et organismes privés, non assujettis à la CFE
- les locaux meublés sans caractère industriel ou commercial occupés par les organismes de l'État ou des collectivités locales et non exonérés en application du 1° du II de l'article 1408 CGI
- et les logements vacants depuis plus de deux ans lorsque la collectivité a instauré la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV).

Pour rappel, les taux 2025 étaient :

Taxe d'Habitation	9.96%,
Foncier Bâti	47.78%,
Foncier non bâti:	41,63%.

M Rousselet demande pourquoi on ne baisse pas les taux vu que la situation financière est bonne.

Mme Le Maire précise que cela aurait pu être également fait les années passées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de reconduire ces taux d'imposition pour l'année 2026

20/2026 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2026 et charge Madame le Maire de procéder aux versements de ces subventions.

M Rousselet ne prend pas part au vote pour les subventions attribuées à l'AALC et au comité des loisirs.

Mme Darnanville ne prend pas part au vote pour la subvention attribuée à Récré A Bonde.

ASSOCIATIONS	Rappel Budget 2025	Proposition 2026	Vote du Conseil
Anciens Combattants	470.00	470.00	470.00
Club des Aînés de "Le Cornier de Ste Hélène"	920.00	920.00	920.00
Centre Culturel "Le Lien des Temps"	1 350.00	1 350.00	1 350.00
Création et Récréation (Club Féminin)	200.00	200.00	200.00
Comité des loisirs de Ste Hélène	390.00	390.00	390.00
Labo Photo	270.00	270.00	270.00
AALC	230.00	230.00	230.00
Coopérative scolaire	2 000.00	2 000.00	2 000.00
Les Pâquerettes	250.00	250.00	250.00
Fondation du Patrimoine	50.00	50.00	50.00
Récré A Bonde	400.00	400.00	400.00
TOTAL	6 530.00	6 530.00	6 530.00

M Thauvel informe l'assemblée que lors de l'admission de son grand-père dans l'établissement des « Pâquerettes », le fait d'être de Ste Hélène Bondeville n'a fait aucune différence contrairement à ce qu'on lui avait laissé entendre.

21/2026 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Comme lors de chaque exercice, il appartient au conseil municipal de voter le budget primitif, acte par lequel sont prévues et autorisées par l'assemblée délibérante les recettes et les dépenses de l'année budgétaire.

Le Budget Primitif 2026, joint en version intégrale, se présente comme suit :

1) La reprise des restes à réaliser d'investissement 2025 sur 2026

98 600€ pour les dépenses.

23 361€ pour les recettes

2) La reprise du résultat d'investissement et de fonctionnement

001 - Excédent d'investissement de clôture 2025 31 846.00 €

002 - Excédent de fonctionnement reporté 244 606.13€

3) La section de fonctionnement

Les charges réelles de fonctionnement sont composées :

011- charges à caractère général 192 200.00 €

(fluides, contrats de prestation de service, entretien
des bâtiments, de la voirie et du matériel, fournitures etc)

012- charges de personnel 260 396,00 €

014- Atténuations de produits (attribution de compensation Agglo de Fécamp) 27 000,00€

65- autres charges de gestion 49 500,00 €

(indemnités élus, subventions de fonctionnement)

66- charges financières 1 000,00 €

(intérêts d'emprunts)

Soit un total de dépenses réelles de fonctionnement de 530 096.00€ et un total de 5 102.00€ d'opérations d'ordre entre section.

Les recettes réelles de fonctionnement comprennent :

013- atténuation de charges 15 000.00 €

70- produits des services 34 500.00 €

73- impôts et taxes 54 549.00 €

731- fiscalité locale 185 000.00€

Ecretteville sur Mer : Mme le Maire informe avoir rencontré M Hâté, maire d'Ecretteville. Il est prévu d'organiser une réunion avec les conseillers des deux communes pour faire connaissance

Associations : habituellement, les associations font leur assemblée générale avant le vote du budget de la commune. Exceptionnellement, cette année, avec les élections municipales, les assemblées générales auront lieu :

- Le lien des Temps : 22 avril à 18h30 au centre culturel
- Anciens Combattants : 23 avril à 18h30 au centre culturel
- Labo photos : 24 avril à 19h00 à la maison des associations.

Repas des Aînés : il aura lieu dimanche 26 avril au restaurant du casino de Fécamp – rendez-vous à 12h15. Il y aura une soixantaine de personnes.

Félicitations : Mme le maire informe le conseil avoir reçu les félicitations de Mme Poussier Winsback Marie-Agnès, député, Mme Tessier Dominique, conseillère départementale, M Didier Marie, sénateur et M Denis Merville, président de l'Association Départementale des Maires de Seine-Maritime.

QUESTIONS DIVERSES

F Senay : une rencontre avec l'entreprise Delahais Frères a eu lieu au sujet des travaux de routes prévus (impasse du torp, rue Pierre Delassize et rue des grands vents) et pour lesquels nous sommes dans l'attente de l'arrêté de subvention de l'Etat. Les riverains de la rue des grands vents ont été rencontrés pour évoquer les problèmes d'écoulement des eaux.

E Rousselet : Il était prévu de vidanger la mare d'Alventot ?

F Senay : on va voir avec le SMBV

La séance est close à 20h30.

CLOTURE DU PROCES VERBAL

Membres présents :

Messieurs : Denize, Eustache, Leborgne, Senay, Lehoux, Rousselet et Thauvel

Mesdames : Leclerc, Fiquet, Frémine, Pillet, Blanchard et Darnanville

Remarques et/ou observations des membres du conseil :

NEANT

Mme LECLERC Marie-Agnès
Présidente de Séance



Mme LAVENU Priscillia
secrétaire de séance

